

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAUSASC

Séance du Jeudi 5 mai 2022 à 20 h 00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Date de la Convocation : 30/04/2022

En exercice: 19

Qui ont pris part à la Délibération : 16

Dont procuration : 5

Date d’Affichage : 6/05/2022

L’an deux mil vingt-deux et le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAUSASC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves PONS, adjoint au maire.

PRÉSENTS : Mesdames ~~Evelyne LABORDE~~, Noémie DEQUIDT, Charlette VELLA, Sophie REDJEB, Isabelle JEANSON, Nathalie GHIGLIONE, ~~Magali REYMONENQ~~, Valérie MORELLI, Lise FABRON, Messieurs Yves PONS, ~~Jean-Pierre ROCH~~, Michel GORODETSKA, ~~Pierre PANDOLFI~~, ~~Georges COPPIN~~, Christophe ALAMEL, Cédric MILLON, ~~Thibault KHELSTOVSKY~~, Benjamin BERKOUKCHI et Michel LOTTIER

ABSENTS EXCUSÉS : *Georges COPPIN a donné procuration à Yves PONS, Thibault KHELSTOVSKY a donné procuration à Charlette VELLA, Pierre PANDOLFI a donné procuration à Noémie DEQUIDT, Magali REYMONENQ a donné procuration à Isabelle JEANSON, Jean-Pierre ROCH a donné procuration à Sophie REDJEB*

Noémie DEQUIDT a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°59-2022

Mme Evelyne LABORDE et MM Michel LOTTIER et Benjamin BERKOUKCHI quittent la séance

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association La Blausascoise

Monsieur Yves PONS informe l'assemblée que l'Association la Blausascoise intervient dans le domaine du sport et du culturel en proposant diverses activités pour les adultes et pour les enfants. Il est proposé au conseil le versement d'une subvention de **20 000 €** (vingt mille euros) à l'association La Blausascoise pour l'année 2022.

Le conseil municipal,
après avoir oui l'exposé de M. l'adjoint,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** M. le maire à verser la somme de **20 000 €** (vingt mille euros) à l'association La Blausascoise par le débit de l'article 6574 du budget de la commune

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAUSASC

Séance du Jeudi 5 mai 2022 à 20 h 00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Date de la Convocation : 30/04/2022

En exercice: 19

Qui ont pris part à la Délibération : 19

Dont procuration : 5

Date d’Affichage : 6/05/2022

L’an deux mil vingt-deux et le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAUSASC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LOTTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames Evelyne LABORDE, Noémie DEQUIDT, Charlette VELLA, Sophie REDJEB, Isabelle JEANSON, Nathalie GHIGLIONE, ~~Magali REYMONENQ~~, Valérie MORELLI, Lise FABRON, Messieurs Yves PONS, ~~Jean-Pierre ROCH~~, Michel GORODETSKA, ~~Pierre PANDOLFI~~, ~~Georges COPPIN~~, Christophe ALAMEL, Cédric MILLON, ~~Thibault KHELSTOVSKY~~, Benjamin BERKOUKCHI et Michel LOTTIER

ABSENTS EXCUSÉS : Georges COPPIN a donné procuration à Yves PONS, Thibault KHELSTOVSKY a donné procuration à Charlette VELLA, Pierre PANDOLFI a donné procuration à Noémie DEQUIDT, Magali REYMONENQ a donné procuration à Isabelle JEANSON, Jean-Pierre ROCH a donné procuration à Sophie REDJEB

Evelyne LABORDE a été nommée secrétaire de séance

Délibération n° 60-2022

Objet : attribution d'une subvention au collège François Rabelais pour l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne

Madame Noémie DEQUIDT, adjointe au maire expose

Que la mairie a été sollicitée au travers d'un courrier reçu le 12 avril dernier, par le collège François Rabelais de L'Escarène pour une aide financière pour l'organisation d'un voyage de 5 jours en Espagne du 6 au 10 juin 2022.

Que ce voyage scolaire dont le coût tout compris (transport en avion, hébergement, visites, restauration) s'élève à 570 euros par enfant, ce qui, pour beaucoup de familles, est inabordable,

Qu'il est important pour ces enfants de participer à ce voyage car pour la plupart ils ne sont jamais allés à l'étranger.

Qu'elle demande à son conseil d'octroyer une aide de 100 € (cent euros) par enfant de la commune de Blausasc qui participe à ce projet pédagogique.

Rappelle que 7 élèves de troisième de la commune de Blausasc y participeront.

Demande à son conseil de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Après avoir ouï l'exposé de Mme l'adjointe,

Le Conseil Municipal,

Décide,

- **D'accorder** au collège François Rabelais de L'Escarène, une subvention de 700 € (sept cents euros) appelée à venir en aide à l'organisation de ce voyage scolaire.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à verser cette somme,
- **De préciser** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits à l'article 6574 du budget commune.

Délibération n°61-2022

Objet : Attribution d'une bourse à une sportive de haut niveau

Madame Sophie REDJEB, conseillère municipale, propose de remettre cette bourse de 1 000 € (mille euros) à Mme Florine SOULA afin d'encourager et de soutenir cette athlète blausascoise, championne de France de judo juniors des -70 kg.

Après avoir ouï l'exposé de Madame la conseillère municipale,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** M. le maire à verser la somme de 1 000 € (mille euros) à Florine SOULA par le débit de l'article 6714 du budget de la commune

Délibération n°62-2022

Objet : Cession à la commune de deux parcelles de terrain appartenant à Mme Annie Macciotta née Ballarel à l'euro symbolique

M. Christophe ALAMEL, conseiller municipal expose :

La route qui dessert le quartier Tuban s'affaisse. Des travaux doivent être réalisés par la commune qui consiste en la création d'un mur de soutènement.

Pour cette réalisation, Madame Annie MACCIOTTA née BALLAREL cède 171 m² sur la parcelle B 381 ainsi que 69 m² sur la parcelle B 368 sis quartier Tuban afin que la commune puisse créer ce mur de soutènement, réalise une déviation des eaux de pluie du quartier ainsi qu'une réfection du goudron.

Ces deux cessions sont réalisées à l'euro symbolique.

Après avoir ouï l'exposé de M. le conseiller,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le conseil municipal

- **Autorise** M. le Maire à acquérir à l'euro symbolique 171 m² sur la parcelle B 381 et 69 m² sur la parcelle B 368 sis quartier Tuban appartenant à Madame Annie MACCIOTTA née BALLAREL

- **Autorise** M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la commune de Blausasc,

Délibération n° 63-2022

Objet : Motion sur le projet du tram

Madame Lise FABRON, conseillère municipale, expose la proposition de motion suivante sur le projet d'extension du tram :

Le dossier de concertation est actuellement mis à disposition du public dans le cadre de la nouvelle ligne de tram qui devrait relier, à l'horizon 2028, la ville de Nice avec la commune de Drap.

La création de cette nouvelle infrastructure se doit d'améliorer sensiblement la desserte de l'ensemble des territoires des 3 vallées du Paillon. Elle ne doit en aucun cas générer des problématiques supplémentaires pour les usagers des autres moyens de déplacement.

L'étude cofinancée en 2019 par la CCPP et la Métropole sur l'amélioration des conditions de circulation dans le secteur Est/Paillons a montré la nécessité de mettre en œuvre un éventail de mesures pour encourager le report modal et ainsi solutionner durablement l'accessibilité du secteur : offre en transports en commun performante, covoiturage, développement des déplacements doux...

Dans ce contexte, le projet présenté dans le dossier de concertation semble tout d'abord sous-estimer la nécessaire complémentarité entre la future ligne 5 et les autres modes de déplacements, notamment avec la ligne TER, ligne de vie pour l'ensemble des 3 vallées Paillon, Bévéra, Roya.

Les arrêts TER doivent être considérés comme des traits d'union et des lieux d'échange entre l'ensemble des modes de transport (train, tram, bus, voiture, deux roues) afin de permettre aux usagers de passer de l'un à l'autre en fonction de leur propre moyen de déplacement. Ce n'est que par une complémentarité bien pensée que nous pourrions obtenir un report significatif et pérenne du transport individuel vers les transports collectifs. Cela implique la modernisation et l'optimisation de l'infrastructure de la ligne TER et un futur cadencement des circulations sur cet axe.

D'autres solutions doivent accompagner une telle infrastructure : l'aménagement déjà réalisé des pôles d'échanges multimodaux aux gares ferroviaires de l'Escarène et de Cantaron, ainsi que ceux à venir à Peillon et à Peille, la gare routière à Contes, la réalisation de parkings de covoiturage par plusieurs communes et par le Département, l'aménagement de pistes cyclables en réflexion et les cheminements piétons contribuent à offrir un report modal à même d'inciter le plus grand nombre d'usagers.

L'intermodalité comme clé de l'aménagement

Pour ce qui est du réseau routier, l'étude de 2019 a mis en évidence l'existence de trois points noirs majeurs – le secteur des Ponts Jumeaux/Garigliano, le secteur Anatole France et le passage à niveau de la Trinité – qui conditionnent la réussite de toute amélioration d'une véritable perméabilité de la mobilité des vallées des Paillons et du secteur Est de la métropole.

La concertation doit permettre une réelle prise en compte des deux enjeux prioritaires que sont la fluidité de la pénétrante et l'accès direct de l'A8. Le cisaillement à répétition des voies de circulation

au niveau du deuxième échangeur routier du département que constitue le secteur des Ponts Jumeaux/Garigliano, risque d'aggraver la congestion des flux et le stockage des véhicules qui arrivent sur ce carrefour. L'essor des zones économiques très importantes à proximité (Saint-André, l'Ariane, La Trinité, Drap, Contes, Peille, Blausasc), vitales pour l'emploi, ne doit pas être obéré par un des aménagements ne prenant pas en compte le fret routier.

Le nombre et la capacité des parkings-relais semblent insuffisants. Les positionner de manière à faciliter l'accès à un maximum d'utilisateurs vers les transports en commun sera un choix stratégique pour la réussite du report modal.

Les élus de la commune restent comme toujours mobilisés sur l'accessibilité du territoire, dans l'intérêt général de ses habitants, à ses infrastructures actuelles et futures, pédagogiques, culturelles, sportives, touristiques ainsi qu'économique.

Dans l'intérêt de nos territoires et de toute leur population, un nécessaire dialogue avec l'ensemble des collectivités (actée et acceptée lors des réunions de concertation précédentes), reste le seul moyen, la seule opportunité, de réussir pleinement l'enjeu de la mobilité pour de nombreuses années.

Après avoir ouï l'exposé de Madame la conseillère municipale,

Après en avoir délibéré *à l'unanimité*

Le conseil municipal

- **Adopte** la présente motion.